

Rapport financier trimestriel d'Investir au Canada

Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2022

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction tel qu'il est prévu à l'article 65,1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par la Directive sur les normes comptables GC 4400 du Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le budget principal des dépenses. Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

1.1 Autorisations et mandat

Tel qu'il est précisé dans la *Loi sur Investir au Canada*, en vue de soutenir la prospérité économique du Canada et d'y stimuler l'innovation, Investir au Canada a pour mission :

- a. de promouvoir, d'attirer et de faciliter les investissements directs étrangers au Canada;
- b. de coordonner les efforts du gouvernement et ceux du secteur privé et des autres intervenants en matière d'investissement direct étranger au Canada.

1.2 Méthode de présentation

Le présent rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'État des autorisations qui l'accompagne comprend les autorisations de dépenser accordées à Investir au Canada par le Parlement et celles utilisées par Investir au Canada conformément au Budget principal des dépenses, aux Budgets supplémentaires des dépenses et aux transferts du Conseil du Trésor pour l'exercice de 2022-2023. Le rapport financier trimestriel a été préparé au moyen d'un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut pas dépenser sans d'abord obtenir l'autorisation du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, si certaines conditions sont réunies, à ordonner l'établissement d'un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Investir au Canada utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapports ministériels sur le rendement. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats financiers du trimestre et de l'exercice à ce jour

2.1 État des autorisations

Investir au Canada a reçu un financement de 33 611 551\$ dans le cadre du Budget principal des dépenses. Au cours du deuxième trimestre, Investir au Canada a reçu son report du budget de fonctionnement (RBF) de 2021-2022, ce qui représente une augmentation des autorisations de 1 713 578 \$, portant ainsi les autorisations totales disponibles en 2022-2023 à 35 325 134 \$. Ce profil de financement est resté stable par rapport aux années précédentes.

2.2 État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant

Comme le révèlent les dépenses budgétaires par article courant ci-jointes, le total des dépenses budgétaires nettes cumulatives (d'avril à septembre) représente 32 % des autorisations budgétaires disponibles.

Comme le montrent les états présentés plus bas, les dépenses cumulatives d'Investir au Canada pour l'exercice financier ont augmenté de 1 777 562 \$ comparativement à l'exercice précédent. Cette augmentation est attribuable aux activités élargies en lien avec les événements, les campagnes de marketing et les réunions d'affaires des services aux investisseurs au cours des deux premiers trimestres. Comme pour l'exercice précédent, Investir au Canada s'attend à ce qu'une grande partie de ses dépenses soient effectuées au cours des troisième et quatrième trimestres de l'exercice en cours.

3. Risques et incertitudes

Investir au Canada se livre à un exercice d'évaluation des risques dans le cadre de son approche globale de la gestion du risque. En réponse à la pandémie de COVID-19, Investir au Canada a relevé des risques accrus à l'échelle de l'organisation, dont des risques pour la santé mentale et physique des employés. Investir au Canada a recours à des mesures d'atténuation axées sur le risque comme un plan de continuité des activités, un plan en matière de santé et de sécurité au travail et des stratégies de gestion des ressources humaines (telles que des sondages sur la mobilisation des employés et une communication régulière avec les employés pour atténuer ces risques).

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Le 23 septembre 2022, le ministre du Commerce international, de la Promotion des exportations, de la Petite Entreprise et du Développement économique a annoncé la nomination de Laurel Broten à titre de présidente-directrice générale (PDG) d'Investir au Canada et de Karl Tabbakh à titre de président du conseil d'administration.

M. Tabbakh est entré en fonction la semaine du 23 septembre 2022, tandis que M^{me} Broten est entrée en fonction le 3 octobre 2022.

Approuvé par :

Original signé par	Original signé par
Laurel Broten Présidente-directrice générale	Katie Curran Dirigeante principale, Service de gestion

Ottawa (Ontario)
31 octobre 2022

Investir au Canada
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022

État des autorisations (non-vérifié)

	Exercice 2022-23 (en milliers de dollars)			Exercice 2021-22 (en milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
(en milliers de dollars)						
Autorisations budgétaires						
Crédit 1 - Dépenses du programme	35 325	6 059	11 383	35 987	5 293	9 551
Moins : revenus affectés aux dépenses						
Autorisations budgétaires totales	35 325	6 059	11 383	35 987	5 293	9 551

*Augmentation de 1,7 million de dollars liée à l'obtention des fonds du RBDP de 2021-2022

Investir au Canada est responsable des avantages sociaux et des cotisations de retraite des employés.

Investir au Canada
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022

État des dépenses budgétaires par article courant (non-vérifié)

	Exercice 2022-23 (en milliers de dollars)			Exercice 2021-22 (en milliers de dollars)		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du
(en milliers de dollars)						
Dépenses :						
Personnel	9 500	2 444	4 494	9 000	2 178	4 405
Transports et communications	250	253	497	500	32	38
Information	19 713	2 521	4 646	17 715	2 178	3 637
Services professionnels et spéciaux	5 000	586	1 218	8 052	802	1 262
Location	437	208	391	100	66	152
Services de réparation et d'entretien	25	0	0	120	-	1
Services publics, fournitures et approvisionnements	100	12	14	200	7	9
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	-	0	0	-	32	32
Acquisition de matériel et d'outillage	300	53	126	300	3	-
Autres paiements	-	18	5	-	0	16
Dépenses budgétaires nettes totales	35 325	6 059	11 383	35 987	5 293	9 551